



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 1	Date de la modification : 7 avril 2017
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECBR-RFP-16-0480	
Titre : Formation sur des logiciels Microsoft	
Date de clôture de la demande de proposition : Le 19 avril 2017 à 14h00 (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de Barbara Robertson	N° de tél. 819-939-1493

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant le Formation sur des logiciels Microsoft qui porte le numéro ECBR-RFP-16-0480 datée du 9 mars 2017 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

La question suivante a été posée suite à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question No. 1

Question: serait-il possible de nous informer de la durée estimée des cours demandés ainsi que le nombre annuel d'offres estimé pour chacun des cours (en français et en anglais).

Réponse: La durée serait habituellement 1 journée (9h00 à 4h00, donc 7 heures de formation) par cours. Certains cours doivent exceptionnellement être conçus sur plus d'une journée afin de permettre de couvrir la matière (2 à 3 jours max). Le fournisseur doit spécifier la durée proposée pour chaque cours dans le cadre du plan de cours détaillé qui est demandé. Nous prévoyons offrir 1 à 5 sessions de chaque cours dans chaque langue officielle pendant l'année financière.

Partie 3. Modifications

3.1 Modification du titre de la DP

Le titre de la Demande de proposition a été révisé comme suit :
Formation sur des logiciels Microsoft

3.2 Suppression de la Section 5.01 de l'Énoncé des travaux

Par la présente, la section 5.01 de l'Énoncé des travaux de la DP est modifiée et doit être lue dans son intégralité comme suit :

5.01 La formation en technologie de l'information a pour but d'aider les participants à développer leurs compétences et leurs connaissances en informatique, en ce qui concerne notamment Microsoft Office, Adobe Acrobat XPRO, Microsoft Project, Microsoft SharePoint et d'autres logiciels Microsoft.

3.3 Modification à l'Annexe A – Énoncé des travaux : Partie V

Par la présente, la DP est modifiée par l'ajout de la partie V suivant la partie IV de l'Énoncé des travaux.

PARTIE V - SERVICES FACULTATIFS
--

11. COURS ADDITIONNELS

11.01 L'entrepreneur doit présenter une liste des autres cours qu'il offre à propos de logiciels Microsoft et qui ne sont pas mentionnés à la section 6.01 de l'énoncé des travaux. Outre les titres des cours, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants :

- a) le prix unitaire d'un cours donné au centre de formation de l'entrepreneur et celui d'un cours donné à l'ACEC pour chaque période du contrat restante (période initiale ou période optionnelle);
- b) une brève description du cours (environ 100 mots);
- c) un plan détaillé du cours (environ 400 mots);
- d) un aperçu de l'horaire du programme, en anglais et en français.

11.02 Dans les cinq jours ouvrables suivant la demande du responsable technique, l'entrepreneur doit fournir une liste à jour de ses autres cours sur des logiciels Microsoft, y compris tous les renseignements exigés à la section 11.01. La liste des cours additionnels sera ajoutée au tableau des prix, par une modification au contrat.

11.03 À la demande du responsable technique, l'entrepreneur doit offrir un cours inscrit sur la liste des cours additionnels à propos de logiciels Microsoft. Ces cours doivent être offerts conformément aux parties III et IV de l'énoncé des travaux.